

Les déchets acceptés et refusés

pour la collecte à domicile...

ENCOMBRANTS ACCEPTÉS

- 1 gros électroménager (réfrigérateur, four, congélateur, machine à laver, sèche-linge...),
- 1 gros meuble (canapé, lit, matelas, fauteuil, armoire, buffet, table, banc...),
- 1 à 4 chaises, portes ou fenêtres,
- 1 à 3 petits matériels (informatique, hifi, bricolage, jardinage, cuisine),
- 1 à 3 vélos,
- 1 à 3 jeux d'enfants,
- 1 à 10 grands cartons vides et pliés.

DÉCHETS REFUSÉS

- le verre,
- le matériel agricole et le gros matériel de jardinage (tondeuse...),
- les souches, bois d'élagage et de tronçonnage,
- les pneumatiques,
- les déchets verts,
- les gravats,
- les matières dangereuses (bonbonnes de gaz, batteries...),
- les pots de peinture,
- les huiles,
- les véhicules à moteur,
- les pièces de voiture,
- le matériel industriel et professionnel.



L'abandon d'objets sur le domaine public est un délit puni d'une amende pouvant s'élever à 1 500 €



Plus d'infos sur les déchèteries, le réemploi, les collectes, les modalités de rendez-vous et conditions d'accès sur : www.limoges-metropole.fr

DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA GESTION DES DÉCHETS

0 800 861 111 Service & appel gratuits

